

UNION DES COMORES

UNITE – DÉVELOPPEMENT- SOLIDARITÉ

**MINISTRE DU PLAN, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'ÉNERGIE ET DE L'URBANISME**

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN

DOCUMENT SYNTHESE

**STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (SCRP)
DE L'UNION DES COMORES**

Septembre 2005

PRÉFACE

Ce document constitue la synthèse de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de l'Union des Comores. Il présente la vision partagée par tous les comoriennes et comoriens des priorités en matière de développement du pays au cours des prochaines années. Cette vision traduit les aspirations de la population et prend en compte la situation socioéconomique actuelle et les perspectives macroéconomiques à moyen terme, les résultats des études quantitatives et qualitatives réalisées sur les conditions de vie des ménages, la pauvreté et les inégalités, et la revue des performances, des atouts et des contraintes des principaux secteurs sociaux et économiques des Comores. Partant de ce diagnostic exhaustif, sept (7) axes stratégiques et trente-cinq (35) programmes prioritaires ont été identifiés. Plusieurs ateliers de discussions et de validation ont permis de confirmer la pertinence et le caractère prioritaire de ces programmes pour le développement du pays.

Le gouvernement de l'Union des Comores entend soutenir, dans la mesure de ses moyens, ces programmes prioritaires et mettre en œuvre les réformes institutionnelles nécessaires à une accélération de la croissance et de la lutte contre la pauvreté. Ils souhaitent, à travers l'opérationnalisation de cette stratégie, travailler à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. Avec le soutien de la communauté internationale, les comoriennes et les comoriens sont convaincus qu'il est possible de relever les défis qui se posent aujourd'hui aux Comores et qui entravent le processus de développement du pays. Cette stratégie est le premier pas vers la création des conditions d'une croissance économique forte et d'une réduction durable de la pauvreté dans notre pays.

Moroni, le 15 octobre 2005

Le Président de l'Union des Comores

AZALI Assoumani

1. INTRODUCTION

Les Comores sont un archipel constitué de quatre îles principales situées à l'entrée septentrionale du canal de Mozambique et couvrant une superficie totale de 2 236 km². L'une des îles, en l'occurrence Mayotte (Maore, 424 km²), est restée sous administration française au moment de l'accès du territoire à l'indépendance le 6 juillet 1975 et de ce fait la souveraineté de la République comorienne ne s'exerce, en pratique, que sur les trois autres îles que sont Mohéli (Mwali, 290 km²), Anjouan (Ndzuwani, 374 km²) et Grande Comore (Ngazidja, 1148 km²). Le recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2003 donne 576 000 habitants pour ces trois îles dont un peu plus de la moitié sont des femmes.

Depuis son accession à l'indépendance le 6 juillet 1975, les Comores n'ont pas connu de véritable période de stabilité politique susceptible de créer les conditions nécessaires pour le développement socioéconomique et la mise en place d'un cadre politico - institutionnel viable et répondant aux aspirations de la population. Les crises politiques successives ont connu leur paroxysme avec l'apparition et le développement de la sécession de l'île de Ndzuwani en 1997 engendrant en plus une crise institutionnelle. La sécession de l'île de Ndzuwani en 1997 avait plongé le pays dans une longue période d'incertitudes politiques et institutionnelles qui a menacé, à un moment donné, l'existence même des Comores en tant qu'État-nation. Avec l'appui de la communauté internationale, un processus de réconciliation nationale a été amorcé avec la signature des accords de Fomboni de février 2001 qui ont permis l'adoption, par référendum, en décembre de la même année, d'une loi fondamentale instituant un nouvel ensemble comorien dénommé « Union des Comores » au sein duquel chaque île jouit d'une large autonomie et dispose d'une constitution propre.

Au niveau de l'Union, le pouvoir exécutif est exercé par le Président de l'Union (assisté de deux Vice-présidents originaires de deux îles différentes de la sienne et d'un Gouvernement qu'il nomme) élu pour quatre ans au suffrage universel direct à un tour et selon le principe de la tournante entre les îles ; le pouvoir législatif y relève d'un parlement monocaméral composé de députés dont une partie est élue au suffrage universel direct et une autre partie désignée par les assemblées des îles. Au niveau de l'île, le pouvoir exécutif est dévolu au Président de l'île (assisté d'un Gouvernement qu'il nomme) élu pour cinq ans au suffrage universel direct dans un scrutin uninominal à deux tours ; le pouvoir législatif y est détenu par l'Assemblée de l'île dont les membres sont élus au suffrage universel direct.

Toutefois, la constitution s'est contentée de préciser le domaine exclusif du pouvoir central et a renvoyé à l'assemblée de l'Union le soin de voter des lois organiques définissant le champ des prérogatives et des compétences exclusives des îles et celles partagées entre l'Union et les îles. Cette constitution inachevée avait déclenché, dès l'élection des présidents des îles et de l'Union en 2002, des conflits de compétences aigus, notamment autour des problèmes liés aux finances publiques et à la sécurité, qui avaient replongé le pays dans une grave crise politique qui avait

paralysé la poursuite de la mise en place des institutions constitutionnelles. Il faudra attendre pratiquement deux ans pour que, grâce à la mobilisation de la communauté internationale, les élections législatives puissent avoir lieu. Ces scrutins ont été organisés en mars et avril 2004 respectivement pour les assemblées des îles et de l'Union.

Aujourd'hui, l'essentiel des institutions constitutionnelles sont mises en place et la Loi organique fixant les domaines de compétences entre les îles et l'Union a été adoptée par l'Assemblée nationale. Les nouvelles institutions fonctionnent avec beaucoup de contraintes liées notamment aux ressources financières intérieures limitées qui ne permettent pas de couvrir les dépenses de structures et de fonctionnement induites par la nouvelle architecture institutionnelle.

Avec la fin des gros investissements d'infrastructures du début des années 90, les Comores se sont installées dans une longue période de faible croissance du produit intérieur brut (PIB) marquée par l'accumulation d'importants arriérés de paiements intérieurs et extérieurs, et la formation d'importants déséquilibres macroéconomiques. Le pays a ainsi enregistré une croissance négative du revenu réel par habitant sur une longue période avec une paupérisation conséquente de la population. Malgré les améliorations enregistrées ces dernières années avec une croissance annuelle moyenne du PIB de 2,2 % entre 1999 et 2004, on estime aujourd'hui à environ 45 % la part de la population comorienne vivant en dessous du seuil de pauvreté national. Alors que l'on estime qu'il faudrait un rythme annuel moyen de croissance du PIB par habitant de 2,9 % pour réduire de moitié la pauvreté monétaire d'ici 2015, la croissance s'est établit à -1,3 % entre 1990 et 2004 hypothéquant ainsi largement l'atteinte de la première cible des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Aujourd'hui, les Comores font partie du groupe des pays les moins avancés (PMA) et des petits états insulaires en développement (PIED) avec un PNB par habitant de 450 dollars. La situation actuelle de développement du pays est essentiellement tributaire des performances d'une économie à très faible potentiel de croissance. Cette faible performance de l'économie comorienne relève en bonne partie de la nature des investissements jugés insuffisamment productifs. Le ratio de l'investissement par rapport au PIB passe de 21 % en 1990 à 14,6 % en 1999 et à 10,1 % en 2004. La lenteur des progrès réalisés en matière de stabilisation macroéconomique résulte aussi des nombreux déséquilibres structurels et des contraintes naturelles et extérieures sur lesquelles le pays insulaire n'a aucune emprise.

Sur le plan structurel, l'économie comorienne se caractérise par un dualisme entre un secteur agricole tourné essentiellement vers l'agriculture de subsistance et peu productif qui contribue pour environ 40% du PIB alors qu'il occupe près des deux tiers des emplois, et un secteur tertiaire dominé par le commerce d'importations et qui fournit jusqu'à 52 % du PIB en moyenne. Le secteur secondaire, lui, reste marginal en termes de contribution au PIB avec seulement 8 à 12 % de part en moyenne. La faible diversification de l'économie comorienne a pour principales conséquences la vulnérabilité aux chocs externes et l'alourdissement de la

charge de la dette, entraînant des déficits publics difficilement compressibles. La quasi-totalité des exportations du pays repose sur trois produits agricoles (Vanille, clous de girofle et ylang-ylang) fortement tributaire des variations de leur cours sur le marché international et des avancées technologiques en matière de produits synthétiques de substitution.

La vanille, le principal produit d'exportation, connaît depuis 2004 une conjoncture très défavorable avec des conséquences catastrophiques pour les exportations qui ont enregistré une baisse de 42 % en 2004 alors que durant la même année les importations ont enregistré une progression de 12 %. Ces dernières restent largement dominées par les produits alimentaires, les produits pétroliers et les biens de consommation durables, et leur progression soutenue traduit la faiblesse de l'offre locale et l'absence de politique de substitution à l'origine d'un important déficit commercial représentant 14 % du PIB nominal en 2003.

L'endettement du pays a atteint des niveaux alarmants. Selon les estimations de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), la dette extérieure est passée de 185 millions de dollars US en 1990 à 264 millions de dollars US en 2004, soit 71 % du PIB et 520 % des exportations des biens et services. Les arriérés de paiements extérieurs s'élèvent à 76,8 millions de dollars US et le service de la dette vis-à-vis des principaux créanciers dont la Banque Mondiale est passé de 1 million de dollars en 1990 à 3 millions de dollars US en 2004. La situation est tout aussi problématique sur le front de la dette intérieure qui atteindrait 52 millions de dollars incluant les arriérés de salaires des agents de l'État qui enregistrent pour la plupart plus de 24 mois de salaires non payés. Ce lourd endettement externe et interne pèse gravement sur les finances publiques et constitue une entrave majeure à la relance du secteur privé et de l'accroissement de l'investissement étranger.

Les finances publiques sont caractérisées par un déficit budgétaire chronique qui entretient les arriérés de paiements intérieurs et extérieurs. Cette faiblesse des ressources internes est comblée principalement par l'aide publique au développement et surtout, par les transferts privés en provenance de la diaspora comorienne, transferts dont l'estimation tourne autour de 20 milliards de FC (50 millions de dollars) par an. Les transferts privés qui représentent actuellement la première source de devises du pays sont dirigés essentiellement vers la satisfaction des besoins de base des ménages et jouent donc un rôle majeur sur la baisse du niveau de la pauvreté. Pour sa part, l'aide publique au développement qui finance la presque totalité de l'investissement publique a subi une baisse catastrophique, passant de 64 millions de dollars en 1990 à 16 millions en 2000 ; ce qui a largement contribué à la contraction de l'activité économique du pays.

Eligibles à l'initiative des pays pauvres très endettés (IPPTE) depuis plus de trois ans et disposant d'un DSRP (*Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté*) intérimaire, les Comores ont des difficultés à accéder à cet important mécanisme de réduction de la dette en raison notamment, d'une faiblesse quasi structurelle de la gestion macroéconomique et de l'instabilité institutionnelle. Le pays est actuellement sous programme de référence (SMP) avec

le FMI depuis le mois de février 2005, avec en perspective d'avoir d'ici le début de l'année de 2006, un programme formel appuyé par à une FRPC (*Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance*).

En définitive, la situation de déséquilibre économique et financier persistant place les Comores dans une position de dépendance vis-à-vis de l'extérieur. En plus de son manque de diversification, l'économie comorienne souffre d'un manque de compétitivité, en raison notamment du coût élevé des facteurs de production, d'une politique énergétique qui révèle de nombreuses faiblesses et de l'étroitesse du marché intérieur. Cet état de fait est résumé dans le rapport de l'enquête intégrale auprès des ménages effectuées en 2004 en ces termes : « ...les gains de compétitivité semblent s'amenuiser plus sous l'effet des contraintes de l'offre interne que par le biais des facteurs de la demande externe. Ainsi, les coûts élevés de production, en particulier du travail, des biens intermédiaires et du fret, les indivisibilités en matière de fourniture de services publics, l'étroitesse du marché, la faible capacité institutionnelle, et l'intermédiation financière limitée, réduisent les potentialités de développement. »

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005, l'Indice de Développement Humain (IDH) des Comores est de 0,540 correspondant à une espérance de vie à la naissance de 63,2 ans, un taux d'alphabétisation des adultes de 56,2 %, et un taux brut de scolarisation, tous niveaux confondus, de 47 %. L'Union des Comores est classée, suivant l'IDH, au 132^{ème} rang sur 177 pays dans ce rapport. Quant au taux de pauvreté humaine (IPH-1), il est estimé à 31,4 % avec des valeurs des taux de mortalité infanto-juvénile, d'insuffisance pondérale et de retard de croissance des enfants de moins de 5 ans s'élevant en 2002, respectivement, à 74 pour mille, 25 % et 42,0 %.

Sur la base des leçons tirées du passé en matière de planification nationale du développement et s'appuyant sur l'expérience des autres pays qui ont déjà élaboré des stratégies de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a arrêté les principes de base et le cadre de référence qui a guidé l'élaboration de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. La démarche s'est appuyée sur quatre principes fondamentaux :

- Une stratégie élaborée suivant une approche participative de manière à associer les populations et les principaux acteurs de la société civile et du secteur privé dans la relance de l'économie et la lutte contre la pauvreté;
- Une stratégie élaborée de manière progressive mettant l'emphase sur le dialogue et les échanges au travers d'ateliers régionaux et nationaux et de tables rondes, la stratégie étant bonifiée et mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles données sur les conditions de vie des ménages sont collectées et que des études d'impact sont réalisées;
- Une stratégie ciblant les potentiels de croissance, en particulier les sphères économiques des groupes vulnérables et pauvres de manière à réduire la pauvreté de façon durable sans pour autant négliger les dimensions sociales essentielles qui auront été identifiées;

- Une stratégie transversale qui assure une forte intégration de l'environnement macroéconomique et des politiques et programmes sectoriels de manière à mieux saisir les dimensions qui caractérisent la pauvreté, et proposer des interventions novatrices qui s'attaquent aux multiples causes qui entravent le développement du secteur privé et la réduction de la pauvreté. L'objectif étant de renforcer les capacités des pauvres à tirer profit des opportunités que leur offre l'environnement physique, économique et social dans lequel ils vivent.

Afin de garantir la participation des principaux acteurs du développement dans l'élaboration de la stratégie et compte tenu du nouveau cadre institutionnel, un dispositif institutionnel de pilotage du processus a été mis en place. Il comprend trois organes que sont les Comités d'Orientation de la stratégie, le Comité Technique et le Comité de Coordination et de Suivi. Les Comités d'Orientation (un par île) qui rassemblent au niveau de chaque île les pouvoirs publics, les représentants des organisations de la société civile et du secteur privé et les représentants des associations coopératives. Le principal rôle du Comité d'Orientation est de mobiliser autour du processus d'élaboration de la stratégie, au niveau de l'île, les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et les autres partenaires techniques et financiers; ensuite d'orienter et de faciliter les travaux techniques et les activités de consultation et de concertation réalisées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie. Le comité technique est une structure légère constituée de cadres de l'administration et soutenue par des organisations de la société civile, du secteur privé et des consultants nationaux et internationaux. Sa principale mission est de réaliser ou de s'assurer que sont réalisés les travaux devant conduire à l'élaboration de la stratégie. Le comité de coordination et de suivi de la stratégie rassemble le Commissaire Général au Plan et les Secrétaires Généraux des différents départements ministériels centraux auxquels s'adjoignent des représentants des Présidents des îles et des délégués des Comités d'Orientation. Le rôle principal du comité de coordination et de suivi est d'encadrer et valider le processus d'élaboration de la stratégie et d'en faciliter les activités.

En vue de la préparation de la Conférence des bailleurs de fonds, la SCRP a été actualisée suivant le même processus participatif. Des groupes techniques sectoriels (GTS) ont été constitués à partir des comités d'orientation sur une base sectorielle et ont joué le même rôle que les comités d'orientation mais au niveau national.

Le présent document vise à donner une vue synthétique de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) des Comores. Il porte surtout sur les aspects socio-économiques du document de la SCRP et prend en compte le cadrage macro-économique, comme établi en conjonction avec les institutions de Bretton Woods dans le cadre du programme de référence (SMP) du pays.

2. CONDITIONS DE VIE ET PAUVRETÉ AUX COMORES

La crise politique, institutionnelle et économique qu'a connue l'Union des Comores au cours des dix dernières années a contribué à la détérioration des conditions de vie des populations et à l'instabilité politique. La réduction conséquente des ressources budgétaires et de l'aide au développement est venue exacerber cette situation et accroître la vulnérabilité des populations. De nombreux ménages échappent aujourd'hui à la pauvreté grâce aux transferts de la diaspora. Cette situation ne peut perdurer et c'est pourquoi le gouvernement de l'Union des Comores, en concertation avec les pouvoirs des îles autonomes, est déterminé à créer les conditions d'une relance du processus de développement dans l'intérêt de tous les comoriens et comoriennes.

L'ampleur de la pauvreté

La pauvreté demeure un phénomène très répandu aux Comores. Pour l'ensemble du pays, l'incidence de la pauvreté parmi les ménages s'élève à 36,9 %, ce qui, sous certaines hypothèses, conduit à un ratio de pauvreté de 44,8 pour cent parmi les individus. On observe également que la pauvreté en termes de ménages et d'individus semble, a priori, plus élevée à Ndzouani et Mwali, comparativement à Ngazidja - respectivement, 38,4, 37,8 et 35,3 %, soient 46,4, 49,1 et 42,7 % en termes d'individus. La pauvreté prévaut surtout en milieu rural, notamment à Ndzouani, ce dernier contribuant à 78,8 % de la pauvreté des familles aux Comores.

Les résultats de l'EIM permettent d'identifier quatre catégories socioéconomiques relativement distinctes selon l'incidence de la pauvreté : (i) les ménages dont le chef est un salarié protégé - 25,5 pour cent ; (ii) les familles gérées par un salarié non protégé, un indépendant du secteur informel ou un apprenti-aide familial (entre 30 et 35 %) ; (iii) les sous-groupes ayant à leur tête un agriculteur vivrier, un agriculteur de rente, un chômeur ou un inactif (entre 38 et 39 %) ; (iv) les familles gérées par un micro-entrepreneur, un éleveur ou un pêcheur (46 à 54 %). On note que trois groupes socio-économiques expliquent près des deux tiers de la pauvreté nationale : les ménages d'agriculteurs (30,2 %), les familles de salariés non protégés (15,8 %) et les ménages ayant à leur tête un inactif (19,6 %).

Tableau 1 : Mesures de la pauvreté selon les ménages et les individus, et la localisation géographique en 2004¹

Paramètre	FGT ²							Consommation réelle par tête (000 FC)	N ⁴
	Ménages						Individus		
	Incidence ($\alpha=0$)		Intensité ($\alpha=1$)		Inégalité ($\alpha=2$)				
	Valeur - P0	Contribution ³	Valeur - P1	Contribution ³	Valeur - P2	Contribution ³			
Ngazidja	0,353	0,46	0,12	0,449	0,058	0,452	0,427	661,3	1433
Moroni	0,278	0,069	0,095	0,067	0,044	0,065	0,374	578,4	273
Urbain secondaire	0,195	0,021	0,054	0,017	0,021	0,013	0,279	897,6	118
Rural	0,391	0,37	0,134	0,365	0,066	0,373	0,454	656,2	1042
Ndzouani	0,384	0,477	0,138	0,492	0,066	0,492	0,464	764,1	1368
Urbain	0,252	0,088	0,085	0,085	0,037	0,078	0,313	763,5	384
Rural	0,435	0,389	0,158	0,407	0,077	0,414	0,521	764,3	985
Mwali	0,378	0,064	0,123	0,059	0,056	0,056	0,491	502,5	185
Urbain	0,375	0,035	0,126	0,034	0,057	0,032	0,481	552,7	102
Rural	0,383	0,029	0,119	0,026	0,055	0,025	0,502	441,1	83
Ensemble	0,369	1	0,128	1	0,062	1	0,448	698,5	2987

(1) Toutes les mesures de la pauvreté n'ont pas été multipliées par 100, et les écarts types sont entre parenthèses. La ligne de pauvreté est de 285144 FC par tête et par an ; (2) Indices de la classe Foster, Greer et Thorbecke ; (3) Contribution relative C_j ; (4) N pondéré.

Sources : EIM 2004.

L'effet des inégalités

Au niveau national, au cours de la période 1995-2004, l'inégalité des dépenses par tête a considérablement augmenté. Tous les indicateurs d'inégalité mettent en évidence une nette croissance des disparités. L'indice de Gini a augmenté de 25,7 %, passant de 0,443 à 0,557. On note que l'inégalité des dépenses par habitant a surtout augmenté à Ndzouani, et dans une moindre mesure, à Ngazidja, alors que l'inverse a prévalu à Mwali. À cet égard, la décomposition des sources du niveau de l'inégalité met en relief le rôle de la démographie du ménage - surtout le nombre d'enfants de 5 à 14 ans -, ainsi que l'instruction du chef de ménage, la proportion d'employés par ménage, et la localisation spatiale. Notons également que l'existence des transferts externes concourt à rehausser l'inégalité des dépenses, en particulier à Ngazidja.

La détermination des élasticités des indices de pauvreté par rapport aux dépenses réelles par tête des ménages et à l'indice de Gini en 2004 suggère plusieurs observations. Tout d'abord, au niveau de l'ensemble de l'économie, la valeur absolue des élasticités par rapport aux dépenses par tête est sensiblement supérieure à l'unité pour toutes les mesures de la pauvreté - par exemple, une élévation de 1 % des dépenses par tête induit une réduction du ratio et de l'intensité de la pauvreté, respectivement, de 1,64 et 1,87 pour cent. De plus, on observe une

tendance à la hausse des élasticités des dépenses entre 1995 et 2004. Ensuite, la pauvreté a tendance à s'accroître si l'inégalité des dépenses s'accroît au cours du processus de croissance économique. Les résultats mettent en évidence une plus grande fragilité sociale en 2004, comparativement à 1995, à l'égard de la croissance économique et de la variation de l'inégalité des revenus : la compensation en termes de croissance des dépenses pour stabiliser la pauvreté, consécutivement à une aggravation de l'inégalité, est plus élevée en 2004 qu'en 1995. La décomposition de la variation de la pauvreté au cours de la période 1995-2004 montre que la diminution de la pauvreté entre 1995 et 2004 aurait été plus élevée si les inégalités ne s'étaient pas accrues.

Les déterminants de la pauvreté

L'analyse des déterminants de la pauvreté et l'analyse de sensibilité - évaluation des probabilités pour les ménages d'être localisés dans les divers segments de la distribution du niveau de vie - permet de dégager plusieurs enseignements :

- Les ménages dont le chef est éleveur (notamment, à Ngazidja), pêcheur (surtout, à Ndzouani) ou micro-entrepreneur (en particulier, à Mwali) ont la probabilité la plus élevée d'être localisés dans le segment des pauvres, plutôt que dans celui des riches.
- L'effet de l'instruction sur le niveau de vie apparaît nettement, quelle que soit la localisation géographique. Par exemple, au niveau national, toutes choses égales par ailleurs, les ménages dont le chef est sans instruction ont au moins deux fois plus de chance d'être dans le segment des pauvres que ceux qui sont gérés par une personne ayant le niveau du secondaire. Toutefois, il importe de remarquer que l'effet de l'accès aux niveaux primaire et secondaire premier cycle, comparativement à une situation de non-instruction, ne réduit que dans des proportions modérées la probabilité d'appartenir au segment le plus bas de la distribution.
- Les résultats mettent en évidence l'impact des facteurs démographiques. Pour le segment des pauvres, l'âge du chef de ménage est, dans une certaine mesure, directement relié à l'élévation de la probabilité pour les ménages d'être localisés dans cette strate. Ensuite, les ménages gérés par une femme ont moins de chance d'être exposés à la pauvreté, un résultat qui prévaut pour toutes les îles. Enfin, on notera l'influence de la taille des ménages - surtout à Ndzouani et Mwali. Ainsi, au niveau national, les ménages de une à deux personnes ont environ quatre fois et demi moins de chance d'être pauvres que ceux qui comportent six à neuf personnes, et trois fois et demi plus de chance d'être riches que les précédents.
- Rehausser l'emploi productif par ménage est un moyen de réduire la pauvreté, mais l'effet n'est pas linéaire. Il existe des disparités inter-îles : effet assez faible à Ndzouani, moyen à Ngazidja et élevé à Mwali.
- L'impact des transferts sur la pauvreté est important. Les ménages ayant des transferts externes ont une plus faible probabilité de pauvreté, comparativement à ceux qui n'en reçoivent pas. Par contre, l'incidence des transferts met en évidence de fortes disparités selon les îles. Sans aucun doute, l'impact des transferts externe réduit la probabilité de pauvreté à Ngazidja (0,29 et 0,37 respectivement en présence et absence d'envois de fonds),

et à Mwali (0,24 et 0,39). L'existence de transferts intra ou inter-îles n'a aucun impact à Ngazidja, tandis que l'effet est de hausser et de baisser la probabilité de pauvreté, respectivement, à Ndzouani et Mwali.

- La dimension spatiale de la pauvreté indique que les ménages ont d'autant plus de chance d'être pauvres qu'ils sont localisés dans le milieu rural, notamment à Ndzouani.

La pauvreté non monétaire

L'analyse de la pauvreté non monétaire fournit également des pistes d'interventions susceptibles de contribuer à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

On observe une plus grande précarité de l'habitat à Ndzouani et Mwali, comparativement à Ngazidja, si l'on considère que le pisé ou les feuilles de cocotier pour les murs, la paille et les feuilles pour le toit, et la terre battue pour le sol, constituent des matériaux caractérisant un habitat très précaire en termes de qualité de logement. De même, la proportion de ménages utilisant l'électricité comme source d'éclairage est deux fois plus importante à Ngazidja qu'à Ndzouani et Mwali (53,6 %, contre respectivement, 22,6 et 28,4 %), tout comme dans les ménages riches, comparativement aux ménages pauvres (respectivement, 48,9 et 27,0 %). Notons que le bois demeure la source d'énergie dominante quant à la préparation des repas, puisque environ les trois quarts des ménages y ont recourt. Cette observation suggère une attention accrue à l'impact environnemental de l'utilisation intensive du bois de chauffe.

L'accès à l'éducation revêt une grande importance pour le développement. Ainsi, les analyses fondées sur l'estimation des fonctions de gains mettent en évidence la forte rentabilité de l'investissement en éducation, notamment pour les femmes. Par exemple, les femmes ayant eu accès au deuxième cycle du secondaire obtiennent des gains plus élevés de 89,6 %, par rapport à celles qui sont sans instruction, toutes choses égales par ailleurs. Or, pour les hommes, le taux de rendement marginal de ce niveau d'instruction est de 52,1 %. Par ailleurs, les disparités sont encore plus élevées en ce qui concerne l'enseignement supérieur : 403,5 et 131,9 %. A cet égard, on constate que les dépenses annuelles d'éducation par enfant scolarisé s'élèvent, en moyenne, à 44,6 milliers de FC. Mais, les ménages riches dépensent quatre fois plus que les familles pauvres par enfant scolarisé - respectivement, 86,5 et 20,3 milliers de FC.

En considérant le niveau d'instruction des individus de 7 ans et plus employés, on observe que près de la moitié sont sans instruction, et que 29,4 % possèdent au plus le niveau primaire. Bien que des disparités selon le niveau de vie des ménages et le statut sur le marché du travail prévalent, ce faible niveau d'instruction constitue un handicap en termes d'efficacité du système productif. D'ailleurs, le taux d'alphabétisation des adultes - 15 ans et plus - s'établit à 56,5 pour cent, une statistique qui semble traduire un recul sensible de l'analphabétisme par rapport à 1995.

Selon l'EIM, les taux de scolarisation nets du primaire (6-11 ans) et du secondaire (12-18 ans) s'établissent respectivement, à 68,8 et 66,2 %. Si ces pourcentages globaux semblent révéler des progrès par rapport à 1998/99, ils sont légèrement en retrait par rapport à ceux avancés par le ministère de l'Éducation nationale (73,0 %). Les données indiquent un retard de la scolarisation des filles par rapport à celle des garçons qui s'accroît avec le niveau d'instruction.

On note que les ménages comoriens préfèrent toujours envoyer d'abord leurs enfants à l'école coranique. La prise en compte du type d'établissement fréquenté montre que les trois quarts des écoliers sont scolarisés dans les établissements publics. Enfin, si moins de un pour cent des enfants abandonnent l'école avant d'achever leur cycle primaire, le phénomène s'accroît dans le secondaire (5,2 %).

L'accès à la santé représente un autre élément de la formation du capital humain. Aux Comores, la part du budget de l'État consacrée à la santé a décliné en valeur relative et est passée de 5 à 3 pour cent entre 2000 et 2003. Les dépenses annuelles de santé par ménage, relatives à la morbidité, la vaccination des enfants, et les soins post-natals et prénatals, s'élèvent à 27,3 milliers de FC (respectivement, 23000 et 25000 FC pour les ménages pauvres et riches), soit 0,8 % des ressources totales des familles.

Concernant les dimensions de l'accès à la santé, plusieurs éléments sont à souligner. Tout d'abord, il apparaît que 17,6 % des personnes interrogées ont souffert d'une maladie ou d'une blessure au cours des 15 derniers jours précédant l'enquête, la proportion étant d'ailleurs un peu plus élevée dans les ménages riches, comparativement aux familles pauvres, comme cela était attendu. Les personnels fréquemment consultés sont les médecins (65,3 %), les infirmiers (21,0 %), et les guérisseurs (6,0 %). Ensuite, on observe que certaines formes de malnutrition des enfants demeurent encore assez élevées et que les progrès ont été relativement faibles au cours des huit dernières années. En effet, au niveau national, les taux de retard de croissance, d'émaciation et d'insuffisance pondérale sont respectivement de 44,0, 7,9 et 24,9 %. Or, selon l'enquête démographique et de santé de 1996, ces trois taux étaient estimés, respectivement, à 33,8, 8,3 et 25,8 %. Notons que les disparités de malnutrition selon le genre sont faibles, et ne sont pas en défaveur des filles.

D'autres aspects de l'accès à la santé sont à noter : (i) la couverture vaccinale pour les enfants de 7 ans et moins est de 81,3 %, et quelques disparités prévalent entre les îles ; (ii) la proportion des enfants de 5 ans et moins, ayant été amenés dans une formation médicale pour les soins post-natals, est très faible (39,0 %), surtout à Ngazidja ; (iii) une forte proportion de femmes ayant eu des grossesses ont donné naissances à des morts-nés (23,0 %), surtout en milieu rural (44,2 %, contre 20,0 dans les villes), alors que 75,0 % des femmes ont eu des soins prénatals. Dans les deux tiers des cas, ce sont surtout les sages-femmes qui sont consultées ; (iv) 72,0 % des ménages sont en possession d'une moustiquaire, bien que des disparités prévalent selon les îles, alors que l'utilisation des moustiquaires imprégnées est beaucoup moins répandue, notamment dans les ménages pauvres - un cinquième de la population ne connaît pas l'existence de la

moustiquaire imprégnée ; (v) la grande majorité de la population connaît l'existence du VIH/SIDA (90,0 %), et les trois quarts sont informés de l'existence de moyens de protection empêchant d'attraper ce virus.

Enfin, une relation inverse entre le niveau de vie des ménages et la malnutrition des enfants prévaut, sauf en ce qui concerne le retard de croissance, une situation qui est indépendante du sexe des enfants. Mais, il existe des écarts sensibles de malnutrition des enfants selon les îles, cette dernière étant la plus faible à Ngazidja, et la plus élevée à Ndzouani. Soulignons que si l'EIM ne permet pas de distinguer la mortalité infantile de la mortalité infanto-juvénile, elle met en évidence un taux de mortalité des femmes de 15-49 ans de l'ordre de 70,7 pour mille naissances vivantes, qui croît naturellement avec l'âge des mères.

L'impact du chômage et du sous-emploi

La capacité de mobilisation et de valorisation des actifs liés au marché du travail présente un intérêt majeur pour l'analyse des conditions de vie des ménages et de la pauvreté. À cet égard, plusieurs éléments ont été mis en évidence par l'EIM.

En premier lieu, alors que la taille moyenne des ménages en 2004 est de 5,8 personnes - contre 6,3 personnes en 1995, le taux de dépendance est de 3,4, ce qui signifie qu'un actif occupé supporte en moyenne 3,4 personnes inactives ou au chômage. En outre, le différentiel des taux de dépendance selon le sexe du chef de ménage, en défaveur des femmes, tend à s'accroître dans les ménages pauvres, comparativement aux familles riches. Dans ce contexte, le taux d'activité des personnes de 7 ans et plus est de 37,5 % - 49,7 % pour les 15-65 ans, un niveau relativement bas par rapport aux ratios enregistrés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Mais, l'analyse descriptive montre que plusieurs facteurs affectent l'offre de travail : (i) le genre : 43,2 % des hommes de 7 ans et plus participent au marché du travail, contre seulement 32,0 % pour les femmes ; (ii) l'âge : les taux d'offre de travail croissent avec l'âge, puis décroissent ; (iii) le niveau d'instruction : évolution selon une courbe en U des taux d'offre en fonction de l'instruction ; (iv) le niveau de vie des ménages : le taux d'offre de travail des pauvres est seulement de 32,7 %, contre 46,5 % pour les riches.

En deuxième lieu, l'EIM met en évidence une structure dualiste de l'économie, où prédominent surtout un secteur informel agricole (essentiellement de subsistance) et non agricole, et un secteur tertiaire développé. Tout d'abord, le secteur agricole, y compris la pêche et l'élevage, regroupe 57,4 % des emplois, si on lui associe les activités menées en milieu « urbain », et les statuts d'apprenti et d'aide familial. À cet égard, les individus occupés dans l'agriculture appartiennent surtout à des ménages pauvres, et le secteur agricole emploie beaucoup de femmes. En effet, le secteur agricole englobe 66,9 % des emplois féminins et 51,2 % des emplois masculins. En d'autres termes, 46,9 % des emplois agricoles sont exercés par des femmes.

Le secteur informel non agricole constitue une autre composante du système productif comorien. Si l'on associe les micro entrepreneurs et les indépendants du secteur informel, la contribution de ce secteur à l'emploi national s'élève à 16,2 %. En outre, le rôle des femmes dans le secteur informel non agricole est important, puisqu'il fournit 19,5 % de l'emploi féminin - surtout des activités marginales. Au total, 48,6 % des emplois du secteur informel non agricole sont occupés par des femmes. Enfin, si l'on considère que tous les salariés appartiennent au système productif moderne - hypothèse forte -, ce dernier contribue à 26,3 % de l'emploi national. Toutefois, le salariat non protégé prédomine dans le secteur moderne, puisqu'il concerne environ les deux tiers des emplois. Par ailleurs, une autre caractéristique du secteur moderne est la faiblesse de l'emploi féminin : le salariat ne contribue qu'à 13,7 % de l'emploi des femmes, dont 69,2 % occupent des emplois non protégés contre 71,4 % pour les hommes. Cette structure du salariat du secteur moderne explique que seulement 28,4 % des individus qui y travaillent soient localisés dans des ménages riches contre 26,6 et 32,8 %, respectivement, des salariés non protégés et protégés.

Dans ce contexte, la prise en compte de l'âge et de l'instruction permet d'affiner la configuration précédente de l'insertion sur le marché du travail. D'une part, les modalités d'insertion sur le marché du travail diffèrent entre les jeunes hommes et les jeunes femmes : près de 70 % des activités des jeunes filles de 24 ans et moins sont inhérentes à l'agriculture et au secteur informel, le salariat occupant une place très minoritaire (9,2 %). Par contre, l'accès au marché du travail des jeunes hommes de la même tranche d'âge est plus diversifié, et le salariat occupe une place non négligeable. Dans ces conditions, les filles accèdent plus au marché du travail par les « mauvais emplois », et ces ports d'entrée les destinent probablement plus vers des activités à propre compte, souvent marginales. Par contre, les jeunes hommes accèdent au marché du travail plutôt par des « bons emplois » - notamment, le salariat -, qui jouent un rôle important, mais pas exclusif, dans leur carrière professionnelle. D'autre part, la localisation de la main-d'oeuvre dans certains segments du marché du travail s'explique aisément par la faiblesse du niveau d'instruction. Par exemple, 80,1 % des femmes employées sont sans instruction, contre 63,9 % pour les hommes.

En troisième lieu, la compréhension du fonctionnement des marchés du travail implique une analyse de la distribution des gains des individus selon les divers segments, ainsi que des relations qui prévalent avec les dotations en capital humain. A cet égard, on observe que : (i) les gains féminins annuels sont beaucoup moins élevés que ceux des hommes : respectivement, 834 400 et 1 302 000 FC, soit un ratio de 0,641 ; (ii) la distribution des gains selon les activités est assez hétérogène. L'estimation d'une fonction de gains montre que : (i) l'éducation est un déterminant important des gains obtenus sur le marché du travail, et que les rendements marginaux croissent avec le niveau d'instruction ; (ii) le fait d'être un homme accroît les gains annuels de 116,3 % en moyenne; (iii) les salariés non protégés, les agriculteurs et les éleveurs perçoivent des gains inférieurs à ceux des salariés protégés ; (iv) la localisation géographique et le milieu jouent un rôle important dans la détermination des gains des individus (par rapport à Moroni, tous les travailleurs des milieux ruraux, et des zones urbaines de Mwali, obtiennent des

revenus inférieurs) ; et (v) le niveau d'instruction secondaire du père affecte positivement les revenus du travail.

En quatrième lieu, les revenus des ménages sont issus de trois sources majeures : (i) les gains de l'activité principale (36,9 %) ; (ii) l'autoconsommation alimentaire (27,7 %) ; (iii) la valeur imputée du logement (23,9 %). En fait, le revenu moyen annuel des ménages (699 000 FC) est très proche des dépenses moyennes annuelles – 698 600 FC -, ce qui traduit un faible niveau d'épargne. Par ailleurs, des différences significatives prévalent selon les îles et divers paramètres du chef de ménage ou du groupe. En particulier, si les revenus de transferts, externes et internes représentent 2,5 % de l'ensemble des revenus des ménages, l'importance des envois de fonds par tête à Ngazidja, comparativement à Ndzouani, est à souligner : 95 400 FC, contre seulement 31 100 FC. De même, l'IEM met en relief l'ampleur considérable des ressources de transferts des ménages gérés par une femme, comparativement aux ménages masculins (50 800 contre 88 600 FC).

Malgré le caractère peu urbanisé des Comores, le phénomène du chômage appelle une attention particulière. Il apparaît que 13,5 % des actifs de 7 ans et plus étaient au chômage en 2004 - une incidence en légère augmentation rapport à 1995, bien que la comparaison soit délicate. L'enquête montre que la population des chômeurs englobe 47,6 % de personnes n'ayant jamais travaillé, c'est-à-dire des jeunes la plupart du temps. En outre, les taux de chômage sont un peu plus élevés à Ngazidja (14,9 %) et à Mwali (15,0 %), qu'à Ndzouani (12,1 %).

L'examen des caractéristiques des chômeurs met en évidence la spécificité du phénomène à l'égard des jeunes : (i) pour les moins de 24 ans, le taux de chômage frappe entre un quart et un tiers des personnes actives ; (ii) le rapport des taux de chômage des 15-19 ans et des 30-49 ans est environ de 5, et s'abaisse approximativement à 4 lorsque la classe d'âge des 20-24 ans est prise ne compte ; (iii) 64,9 % des chômeurs ont entre 7 et 29 ans, tandis que 44,6 pour cent appartiennent à la classe d'âge des 15-24 ans (42,4 et 46,1 % respectivement pour les garçons et les filles) ; (iv) bien que les écarts tendent à diminuer pour la classe d'âge 25-29 ans, la proportion de chômeuses jeunes par rapport à l'ensemble des jeunes filles au chômage est presque deux fois plus élevée que celle des jeunes garçons. Observons également que le chômage frappe davantage les jeunes quel que soit leur niveau d'instruction.

L'analyse du travail des enfants suggère quelques paramètres influençant la scolarisation. Ainsi, la probabilité de fréquentation scolaire des enfants de 7-17 ans décline avec : (i) la pauvreté; (ii) le statut d'agriculteur du chef de ménage, comparativement à celui de salarié protégé ; (iii) le fait pour le chef de famille d'être un homme ; (iv) la localisation des ménages à Ndzouani. De même, les enfants ont une probabilité plus élevée d'aller à l'école lorsque : (i) le chef est instruit ; (ii) le chef a un certain âge ; (iii) les ménages comportent de nombreux enfants, notamment de 5-14 ans, et d'adultes de plus de 60 ans ; (iv) les enfants sont ceux du chef. En outre, la probabilité de scolarisation des filles est plus faible que celle des garçons, et l'effet marginal est assez élevé.

L'urgence d'agir pour relancer la croissance et réduire la pauvreté

Le profil de pauvreté met en évidence l'urgence de relancer le processus de croissance et de lutter avec détermination contre les causes profondes de la pauvreté aux Comores. Les résultats de l'EIM montrent l'importance que revêt la relance du secteur privé, notamment dans les domaines de l'agroalimentaire (agriculture, pêche et élevage), pour assurer une croissance économique forte et réduire la pauvreté de manière significative. Cette dynamique doit cependant s'élargir aux opérateurs économiques des autres secteurs porteurs (tourisme, commerce, travaux et bâtiment) qui sont les seuls susceptibles d'apporter les investissements requis pour relancer la croissance, créer des emplois et réduire la pauvreté dans laquelle vivent de nombreuses familles comoriennes.

Par contre, la croissance n'est pas suffisante en elle-même pour garantir une réduction significative de la pauvreté si les inégalités s'accroissent, que l'accès à l'éducation et à la santé ne s'améliore pas et que l'environnement se dégrade. Aussi, le gouvernement a fait de l'accès à l'éducation, à des soins de santé de qualité (notamment en matière de santé reproductive) et la conservation de l'environnement des priorités susceptibles d'améliorer les conditions de vie des comoriens et des comoriennes. Le gouvernement est déterminé à s'attaquer aux véritables causes de la pauvreté et à créer les conditions d'une croissance économique forte et équitablement répartie. Il compte sur l'engagement de la communauté internationale pour accompagner le peuple comorien dans ce processus et lui redonner des raisons d'espérer en un avenir plus florissant.

3. SITUATION ÉCONOMIQUE ET CADRAGE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME

L'évolution de la situation économique des Comores au cours des dernières années a été caractérisée par une croissance économique faible en termes réels, inférieur à 2 % en 2004 (1,9%) et légèrement en dessous du 2,1 % observé en 2003. En raison de la forte croissance démographique, le taux de croissance du PIB réel par habitant a continué à chuter, passant de -0,6 % en 2003 à -0,8 % en 2004.

La faiblesse observée de la demande intérieure, principale source de croissance, s'explique notamment par la chute de la consommation des ménages de 1,1% et la diminution de la consommation publique de 3,2 % pour s'établir à 14,8 % du PIB. A cela s'ajoute la contraction de 13,1% de la FBCF (Formation Brute de Capital Fixe) qui s'explique par la baisse relative de l'investissement public et privé qui ne représentait que 10,1% du PIB en 2004 contre 11,5 % en 2003.

Les dernières années ont vu s'accroître la détérioration de la balance commerciale attribuable à la chute des exportations, notamment en raison de la baisse des prix de certaines cultures de rente telles que la vanille et à la progression rapide des importations.

Le taux d'inflation mesuré par la variation de l'indice des prix à la consommation s'est maintenu à près de 4,5% au cours des deux dernières années. Malgré une politique monétaire prudente et une croissance relativement faible, l'inflation a progressé, notamment en raison de la hausse du prix des produits pétroliers au niveau international et de la forte croissance de la consommation de biens importés. Cette dernière étant soutenue en bonne partie par les transferts de la diaspora.

La situation des finances publiques

Au niveau des finances publiques, le solde global (base ordonnancement) s'est amélioré, passant de -5,679 milliards de francs comoriens à -2,414 milliards, pour s'établir à -1,6 % du PIB en 2004 contre -4,1 % du PIB en 2003. Le solde primaire devient cependant négatif passant de 719 millions (0,5 % du PIB) à -753 millions (-0,5 % du PIB) au cours de la période.

Dans l'ensemble, les grandes tendances des finances publiques en 2004 sont les suivantes :

- une stagnation des recettes budgétaires qui ont représenté 15,2 % du PIB en 2004 contre 16,0 % en 2003. Les recettes fiscales ont diminué sensiblement sous l'effet d'une contraction de la taxe unique sur les produits pétroliers. Par contre, les recettes non fiscales ont crû de 12% grâce à une augmentation des bénéficiaires des sociétés d'État.
- une diminution de 7,4 % des dépenses et prêts nets, qui se sont situées à 19,6 % du PIB en 2004 contre 22,4 % un an plus tôt. Cette évolution résulte essentiellement d'une diminution des dépenses en capital, notamment celles sur financement extérieur et en assistance technique, en relation avec la fin de la plupart des projets financés sur ressources extérieures. Pour leur part, les dépenses courantes ont crû de 2 % : les dépenses en biens et services et transferts ont diminué -689 millions tandis que les dépenses de personnel ont enregistré une hausse de 10 %, pour atteindre 12,631 milliards contre 11,493 millions un an plus tôt, en liaison principalement de l'accroissement des effectifs et la prise en charge des avancements et des promotions statutaires.
- une détérioration du solde primaire qui s'est situé à -0,5 % du PIB en 2004 contre 0,5 % en 2003.
- un solde global base ordonnancements de -2,414 milliards ;
- un déficit qui s'accroît et qui est financé par l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs.

La balance des paiements

Pour l'année 2004, le déficit des transactions courantes (dons compris) a sensiblement fléchi, s'établissant à 5,7 millions de dollars, soit 1,5% du PIB, contre 15,8 millions de dollars en 2003 (soit 4,9 % du PIB).

Cette évolution procède notamment d'une progression de 109% des transferts de la diaspora qui sont évalués à 35,4 millions de dollars contre 16,9 millions de dollars en 2003. Paradoxalement, la balance commerciale s'est profondément détériorée passant de - 26,6 millions de dollars en

2003 à -47,5 millions de dollars en 2004 à cause de la mévente de la vanille et de l'augmentation des importations.

La progression du solde positif de la balance des services est imputable à la reprise des activités touristiques (bien qu'elles soient timides).

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières a fléchi de 85,2 %, revenant de 9,5 millions de dollars à 1,4 millions de dollars, à cause de la contraction des tirages qui coïncide avec la fin de la plupart des projets en cours.

Au total, le déficit de la balance des paiements consolidés s'est améliorée, passant de 6,3 millions de dollars en 2003 à 4,3 millions de dollars. Ce déficit s'est financé en grande partie par une nouvelle accumulation d'arriérés.

La monnaie et le crédit

La situation estimée des institutions monétaires en décembre 2004 comparée à celle de décembre 2003 se caractérise par :

- une diminution de 2 % des avoirs extérieurs nets ;
- un repli des crédits intérieurs ;
- une diminution de la masse monétaire.

Sur une base annuelle, les avoirs extérieurs nets des institutions financières des Comores se sont affaiblis de 620 millions à fin décembre 2004. Cette situation est observée au niveau de la Banque centrale ainsi que de la Banque commerciale et résulterait de la chute des cours des produits de rente.

Le crédit intérieur est en repli de 2% en décembre 2004 pour se situer à 12,659 milliards contre 13,118 milliards en décembre 2003. Cette évolution résulte des variations dans des sens opposés de ses deux éléments constitutifs, à savoir:

- une augmentation de 1,8 % des créances de l'État pour s'établir à 2,170 milliards contre 1,604 milliards à la même période un an plus tôt (grâce au tirage des avances statutaires) ;
- une décroissance du crédit à l'économie de 3,6%.

Le repli des crédits intérieurs et des avoirs extérieurs ont provoqué une diminution de 5,3% de la masse monétaire. Cette baisse est plus accentuée au niveau des dépôts à vue et de la quasi-monnaie. Paradoxalement, la monnaie fiduciaire a connu une hausse de 2 %.

Selon les projections de la Direction du Budget du Ministère des Finances, la croissance du PIB réel en 2005 devrait atteindre 2,8 %. La progression sera cependant très variable d'un secteur d'activité à l'autre. Les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et de la pêche devraient afficher

les meilleures performances.

Le principal moteur de la croissance en 2005 demeurera la demande intérieure, tirée principalement par la consommation privée en supposant le maintien des transferts de la diaspora. L'inflation devrait se maintenir à un niveau acceptable avec l'harmonisation prévue à la baisse des taxes douanières au niveau de l'ensemble du territoire. Par contre, la balance commerciale continuera à se détériorer due à l'augmentation des importations et de la baisse continue des cours des principaux produits d'exportation. On prévoit que le déficit du compte extérieur pourrait s'accroître de plus de 240 %, reflétant l'augmentation du déficit commercial.

Parmi les objectifs du budget 2005, le gouvernement s'était engagé à porter le solde budgétaire primaire à 1,8 % du PIB et à ne pas accumuler de nouveaux arriérés intérieurs. Pour respecter cet engagement, il faudra faire passer les recettes intérieures à 16,2 % du PIB en décembre 2005 contre 15,2 % du PIB en 2004 et ramener les dépenses primaires de 15,8 % du PIB en décembre 2004 à 14,4 % du PIB en décembre 2005 et ainsi dégager une marge suffisante pour financer les dépenses d'investissements programmées.

Au terme de l'exercice 2005, le gouvernement prévoit des recettes budgétaires qui s'établiront à 24,756 milliards FC, en hausse d'environ 10% par rapport à l'exercice 2004. Ces estimations prennent en considération les réalisations des six (6) premiers mois de l'année, au cours desquels les recettes ont progressé de près de 30 %.

Enfin, pour atteindre les objectifs du programme de référence avec le FMI, le gouvernement a mis en œuvre des mesures de réduction de la masse salariale. En outre, un mécanisme de régulation budgétaire est en cours pour fixer l'ensemble des dépenses courantes à l'enveloppe globale fixée par le budget. Il convient de préciser qu'il est demandé à toutes les entités de gérer leurs dépenses courantes de telle sorte que l'ensemble des dépenses ne dépasse pas l'enveloppe globale autorisée par le Parlement. C'est ainsi qu'elles seront amenées à opérer des ponctions sur les autres dépenses hors salaires pour réaliser des économies qui permettront d'atteindre les objectifs pré-établis, notamment le solde primaire de 1,8 % du PIB.

Les projections monétaires indiquent un repli des avoirs extérieurs nets de 6,2 % par rapport à 2004. Cette situation traduit les pertes liées à la baisse des exportations et à l'augmentation des importations. Le crédit intérieur net enregistrerait une hausse de l'ordre de 14 % sous l'effet d'une progression sensible des crédits à l'économie pour s'établir à 17,5 %. Au total, la masse monétaire s'accroîtrait de 4,1 %.

Les objectifs macroéconomiques du gouvernement dans le cadre de la SCRP visent une accélération des réformes du secteur public entreprises depuis 2004. Celles-ci concernent le respect des grands équilibres économiques, en particulier au niveau du budget de l'État et de la balance des paiements, et la création des conditions d'une croissance économique forte et

durable à travers la mise en place d'un environnement incitatif et propice au développement du secteur privé.

Plus spécifiquement, le gouvernement entend poursuivre une politique assurant un cadre macro-économique sain car il constitue une condition nécessaire à une croissance forte, mais aussi essentielle pour assurer une meilleure compétitivité de l'activité économique. Les politiques budgétaire et fiscales engagées viseront à maintenir le solde budgétaire à un niveau soutenable. Le solde primaire s'établirait à une moyenne annuelle de 2,2 % du PIB. Ce scénario repose sur l'hypothèse d'un rattrapage progressif du retard de la croissance à partir des secteurs porteurs de croissance tels que l'agroalimentaire, le tourisme, les activités de transport, la pêche, l'artisanat, les petites et moyennes entreprises produisant des biens de substitution aux importations, et la délocalisation des services.

La politique budgétaire sera orientée sur la maîtrise des dépenses et l'atteinte de résultats mesurables dans un cadre de moyen terme, l'amélioration de l'efficacité et de la transparence dans la gestion publique et le renforcement du contrôle budgétaire en vue d'améliorer l'efficacité du budget de l'État. Des réformes sont déjà en cours, avec le soutien de la Banque mondiale, en vue d'améliorer l'efficacité de la dépense publique et la qualité du service rendu dans un contexte de redressement des finances. Ces réformes portent sur la mise en place d'une nouvelle approche budgétaire, sur l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire et sur le contrôle.

En vue d'accroître la maîtrise de l'évolution des dépenses publiques, le gouvernement entend réduire le poids relatif de la masse salariale, de gérer efficacement la dette publique et de rationaliser les dépenses publiques. La masse salariale représentait en 2004 plus de 51 % des recettes totales de l'État et plus de 56 % des dépenses primaires courantes. Compte tenu des autres engagements contractuels (pensions, dette et autres charges contractuelles incompressibles), elle devient de plus en plus difficile à supporter. A ce titre, sa maîtrise constitue un axe principal de la réforme administrative. A cet effet, plusieurs mesures sont en cours afin d'améliorer le rendement des fonctionnaires et agents de l'État et ainsi maintenir, voir améliorer les services publics sans accroître la masse salariale. Ces mesures portent sur la mise en place des cadres organiques de l'administration comorienne et de nouveaux instruments de gestion prévisionnelle des ressources humaines, sur la gestion efficace des postes budgétaires et sur la réforme du système de rémunération.

Pour consolider les équilibres fondamentaux et maîtriser le déficit budgétaire, plusieurs mesures de réduction des dépenses seront prises. Il s'agit, outre la masse salariale, de responsabiliser les ministères en matière de respect des dotations budgétaires en vue d'éviter la constitution de nouveaux arriérés, d'engager les dépenses en tenant de la trésorerie escomptée et de limiter les transferts budgétaires au strict minimum nécessaire.

Le gouvernement compte mettre en place une nouvelle approche budgétaire qui s'articulera autour de trois axes principaux: (i) le financement des programmes du gouvernement et non plus des structures, (ii) l'affectation des moyens en fonction des objectifs à atteindre et (iii) la mise en place d'indicateurs de performance et la détermination de cibles annuelles précises. À partir du budget 2006, le gouvernement mettra en place les budgets programmes dans deux secteurs prioritaires (l'éducation et la santé). Ce mécanisme sera généralisé à tous les secteurs en 2009. Déjà, dans le cadre de la préparation du plan d'action de la SCRП pour la période 2006-2009, un effort a été fait pour établir une programmation basée sur une approche de budget-programme consolidé.

La réforme de la nomenclature budgétaire a été initiée et concerne toutes les dépenses du budget général et des budgets annexes, les recettes et les comptes spéciaux du trésor. Cette nomenclature sera opérationnelle avec la préparation du budget 2006. Elle utilise une codification multidimensionnelle (classification géographique, économique, institutionnelle et administrative, fonctionnelle, par programme et action, par source de financement) et permet de satisfaire tous les besoins d'information des décideurs et des partenaires au développement. Elle facilitera la préparation du budget et le suivi de l'exécution budgétaire. Les objectifs recherchés consistent à renforcer les capacités d'analyse du budget, d'apprécier l'impact des dépenses sur la réduction de la pauvreté et de fournir plus de transparence dans le processus d'exécution budgétaire.

Enfin, avec la nouvelle loi sur les opérations financières de l'État, le gouvernement déposera obligatoirement au bureau de l'Assemblée nationale comme annexe de la loi de finances, un rapport de performance en terme de résultats atteints et de perspectives d'avenir. Cette loi offre l'opportunité à l'Assemblée de renforcer son contrôle sur l'exécution du budget, qu'il s'agisse des pouvoirs de suivi et de contrôle accordés à la commission chargée des finances, de la communication par le gouvernement des indicateurs macro-économiques et budgétaires du trimestre passé au début de chaque trimestre ou du rapport de la Cour des comptes relatif à l'exécution qui doit être voté avant l'exercice n+2.

En vue d'augmenter les recettes de l'État, plusieurs réformes ont été amorcées, portant notamment sur la simplification, l'harmonisation et la transparence du système douanier et fiscal. Des efforts sont en cours pour procéder à l'harmonisation et à la simplification du tarif douanier sur l'ensemble du territoire et supprimer les exonérations discrétionnaires. Par ailleurs, l'exonération accordée sur la farine destinée aux boulangeries sera remplacée par une taxation au taux cumulé de 10 %.

Pour ne pas pénaliser les investissements dont le pays a besoin pour son développement et pour capter le maximum de recettes, les exonérations entrant dans le code des investissements feront l'objet d'un arrêté conjoint des ministres d'État chargés du budget et de l'économie. Enfin, pour encourager les importations par voie aérienne dont le fret est particulièrement élevé, il est arrêté un nouveau mode de taxation incitatif.

De nombreuses réformes structurelles et organisationnelles sont également en cours et seront poursuivies au cours de la période 2006-2008. Il s'agit de la révision du Code des douanes pour tenir compte des nouvelles dispositions institutionnelles, de la définition des responsabilités des acteurs intervenants dans la prise en charge des marchandises, notamment des commissionnaires en douanes.

Enfin, le gouvernement mettra en place progressivement un système de gestion intégrée des ressources financières qui vise l'élargissement de l'assiette fiscale et la consolidation du contrôle fiscal à travers la mise en place d'un numéro d'identifiant fiscal unique.

Projections des recettes pour la période 2006-2008

Les projections de recettes pour la période 2006-2008 sont présentées au tableau 2. Elles concernent les grands types d'impôt et tiennent compte des réalisations jusqu'en juin 2005. Les projections indiquent que les recettes publiques totales (fiscales et non fiscales) s'établiront aux environs de 28.6 milliards de FC en 2008, soit une progression annuelle moyenne de 5.1 %. Contrairement aux recettes non fiscales, les recettes fiscales connaîtront une croissance annuelle moyenne légèrement plus faible projetée à 4.2 % pour s'établir à 24.1 milliards de FC en 2008.

Pour atteindre ces résultats, le gouvernement devra renforcer le recouvrement des impôts sur les revenus et les bénéfices des sociétés. Dans le même sens, un effort devra être fait pour rendre effective la TVA de manière à accroître les recettes sur la vente des biens et services. Enfin, les recettes non fiscales, notamment sur les revenus et dividendes des entreprises et les revenus provenant de la vente de timbres fiscaux devront être mis à contribution pour atteindre ces projections.

Tableau 2 : Prévision des recettes publiques pour la période 2006 à 2008 (en millions de FC)

RUBRIQUES	PREVISIONS DE RECETTES A MOYEN TERME			
	2005	2006	2007	2008
Recettes totales (incluant les recettes non fiscales)	24756	26181	27822	28595
Recettes fiscales	21385	22483	23749	24157
Impôts sur les revenus et les bénéfices	4189	4294	4779	4903
Impôts sur la propriété	65	65	65	65
Impôts sur les biens et services	2469	2681	3281	3379
Produits de la ventes des timbres fiscaux	154	300	400	500
Impôts et taxes locaux	175	181	199	219
Impôts sur le commerce international	14333	14962	15025	15091
Recettes non fiscales	3371	3698	4074	4438
Caisse de retraite	528	528	528	528

Projections des dépenses pour la période 2006-2008

Concernant les dépenses, deux scénarios sont examinés. Le premier, que l'on peut caractériser comme un scénario de croissance équilibrée, consiste à fixer la croissance des dépenses courantes légèrement en deçà de celle des recettes publiques pour dégager une épargne qui permettra de financer certains investissements. Compte tenu de la progression des postes de dépenses difficiles à compresser, la réduction des dépenses suppose une rationalisation des effectifs des agents de l'État, mais aussi celle des coûts de fonctionnement.

Les dépenses et prêts nets se situeraient à 33,2 milliards de FC en 2006, soit une hausse de 9,9 % par rapport aux prévisions budgétaires de 2005. Elles se situeraient à 38,7 milliards en 2007 et à 44,7 milliards en 2008, soit une augmentation de 16,4 % par rapport à 2006 et 15,4 % par rapport à 2007.

Tableau 3 : Projections de dépenses publiques pour la période 2006-2008 (en millions de FC)

RUBRIQUES	PREVISIONS DE DEPENSES A MOYEN TERME					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses et prêts nets	31 161	28 848	30 236	33 232	38 701	44 663
<i>Dépenses courantes</i>	22 769	22 547	22 796	24 436	26 919	29 531
Dépenses courantes primaires	20 262	20 659	20 368	23 220	25 530	27 926
Traitements et salaires	11 493	12 631	11 732	12 583	13 841	15 190
Biens et services	5 297	6 038	6 288	6 744	7 623	8 391
Transferts	2 041	1 989	2 348	2 518	2 710	2 935
Intérêts de la dette	1 431	1 282	1 414	1 375	1 355	1 410
Dette extérieure	1 323	1 187	1 306	1 280	1 246	1 276
Dette intérieure	108	95	108	95	109	134
Assistance technique sur projets des bailleurs	2 507	606	1 014	1 217	1 389	1 605
<i>Dépenses en capital</i>	7 578	6 301	7 440	8 796	11 782	15 132
Budgétaires (financées sur ressources propres)	2 785	2 539	1 694	1 902	2 110	2 285
Financées sur ressources extérieures	4 793	3 762	5 746	6 894	9 672	12 847

Ce scénario reste conservateur dans la mesure où il limite la croissance de l'aide au développement à un niveau largement en deçà de ce qui est prévu dans le plan d'actions 2006-2009. Malgré que le financement extérieur soit multiplié par trois (3) dans ce scénario (passant de 3,4 milliards en 2004 à 12,8 milliards en 2008), il demeure bien en dessous des niveaux enregistrés au début des années 90. Lorsqu'on prend en considération la croissance démographique importante des 15 dernières années, ce scénario demeure très conservateur quant au niveau de l'aide par habitant, notamment dans un contexte de sortie de crise où les besoins sont considérables.

Le fondement du second scénario dont l'objectif est une croissance accélérée, repose sur un réinvestissement important dans les infrastructures économiques de base, la mise en œuvre d'importantes réformes institutionnelles, notamment des finances publiques pour créer les conditions d'une véritable relance de la croissance et des réinvestissements significatifs pour

relancer les secteurs porteurs, renforcer les secteurs de l'éducation et de la santé, et améliorer l'environnement dans une perspective de réduction durable de la pauvreté.

Le gouvernement est confiant qu'avec la consolidation du processus de réconciliation nationale déjà bien amorcée et le soutien de la communauté internationale, il sera possible de redonner confiance aux investisseurs privés nationaux et étrangers, véritable moteur d'une croissance économique soutenue à long terme. Entre 2006 et 2009, le gouvernement est convaincu que ces nouvelles conditions permettront de renforcer les appuis de la communauté internationale, notamment à travers le financement des programmes prioritaires du plan d'action 2006-2009. Les efforts seront orientés de façon à créer les conditions propices à une véritable relance des investissements privés. Le gouvernement est convaincu que si ces conditions sont créées, elles permettront aux Comores de connaître une croissance forte, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

4. OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DE LA SCRP

La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) constitue désormais le cadre de référence en matière de développement économique et social de notre pays. La croissance économique et la réduction de la pauvreté en sont les fondements. Le gouvernement entend créer les conditions d'une croissance économique forte et soutenue, garante d'une réduction durable de la pauvreté, à travers des réformes en profondeur du secteur public pour le rendre plus efficace et plus performant, la promotion du secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs et en favorisant le développement du capital humain à travers un meilleur accès à des soins de santé et une éducation de qualité. Pour y arriver, le gouvernement compte sur l'engagement de tous les ministères sectoriels et de toutes les structures publiques, la participation effective des organisations de la société civile et des opérateurs économiques, et sur le soutien à long terme de la communauté internationale.

La SCRP a retenu sept (7) axes stratégiques et trente-cinq (35) programmes prioritaires.

Axe stratégique 1 : Créer les conditions d'un développement économique durable. Cet axe concerne la réforme des finances publiques, le développement et la réhabilitation des infrastructures économiques et de communication et la relance du secteur de l'énergie. Trois programmes prioritaires ont été retenus :

- Programme 1: Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques
- Programme 2: Assurer un service régulier en énergie à faible coût
- Programme 3: Améliorer les infrastructures et les services des communications de base

Axe stratégique 2 : Relancer le secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs. L'axe concerne notamment la promotion des secteurs suivants : agriculture, pêche, élevage,

tourisme, et les autres secteur privé, incluant le secteur financier. Neuf programmes prioritaires ont été retenus :

Secteur agricole

Programme 1: Appui à la restructuration et à la consolidation du patrimoine foncier

Programme 2: Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole

Programme 3: Relance de la production agricole et agroalimentaire

Secteur pêche

Programme 1: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur

Programme 2: Développement de la pêche

Programme 3: Amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques

Secteur Élevage

Programme 1: Protéger le cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensifier les filières de productions animales

Secteur Tourisme

Programme 1: Appui au développement touristique

Autres Secteurs Privés

Programme 1: Appui à la promotion du secteur privé

Axe stratégique 3 : Renforcer la gouvernance et la justice. Cet axe vise à consolider les institutions nationales, à améliorer la gouvernance et l'efficacité des institutions constitutionnelles et à garantir un accès et une justice équitable à tous les citoyens. Quatre programmes prioritaires ont été retenus :

Programme 1: Renforcer la réconciliation nationale et mettre en œuvre les institutions constitutionnelles

Programme 2: Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques

Programme 3: Rendre effective et efficace la décentralisation

Programme 4: Renforcer les capacités et la crédibilité de la justice

Axe stratégique 4 : Améliorer l'état sanitaire de la population. Le gouvernement concentrera ses efforts sur la lutte contre les maladies prioritaires, l'amélioration de la santé maternelle, la prévention en matière de d'IST et VIH/SIDA, et l'amélioration de la gestion du système de santé. Quatre programmes prioritaires ont été retenus :

Programme 1: Lutter contre les maladies prioritaires

Programme 2: Développer un programme intégré de santé reproductive et familiale (SR/PF)

Programme 3: Lutter contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (IST)

Programme 4: Renforcer l'efficacité et l'efficience des services de santé à travers une meilleure coordination et gestion des activités de développement sanitaire

Axe stratégique 5 : Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer la capital humain. L'axe stratégique 5 vise à consolider le développement du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle de manière à produire une société éduquée, capable de saisir les opportunités économiques et socialement responsable. Six programmes prioritaires ont été retenus :

Programme 1: Amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée

Programme 2: Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation élémentaire et secondaire

Programme 3: Promotion et diversification de la formation technique et professionnelle

Programme 4: Renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Programme 5: Alphabétisation des jeunes et des adultes

Programme 6: Renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif

Axe stratégique 6 : Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement. Cet axe revêt un intérêt particulier car les questions environnementales affectent toutes les activités économiques aux Comores et ont une incidence directe sur la qualité de vie et les conditions sanitaires de la population. Six programmes prioritaires ont été retenus :

Programme 1: Assainissement des zones urbaines

Programme 2 : Conservation des ressources naturelles et développement des activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores

Programme 3 : Mise en place d'une politique de gestion intégrée des zones côtières

Programme 4 : Accroître le taux de couverture en eau, et assurer la préservation et la gestion durable de la ressource

Programme 5 : Maintien d'un sol fertile et restauration des sols et gestion durable des ressources forestières

Programme 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable de l'environnement

Axe stratégique 7 : Renforcer la sécurité et la lutte contre le terrorisme. Cet axe 7 vise à assurer la sécurité des biens et des personnes et à lutter contre le terrorisme. Trois programmes prioritaires ont été retenus :

Programme 1 : Promouvoir la lutte contre le terrorisme et la criminalité

Programme 2 : Promouvoir la sécurité publique

Programme 3 : Améliorer la sécurité civile en cas de catastrophe

5. BESOINS DE FINANCEMENT A MOYEN TERME

Le gouvernement entend concentrer ses efforts humains et financiers, et orienter ceux de ses partenaires au développement dans la mise en œuvre du plan d'actions 2006-2009. Cette partie donne une vision d'ensemble des ressources financières requises par axe stratégique, par programme prioritaire et par année, ainsi que la contribution financière nationale et extérieure déjà acquise ou à rechercher pour leur mise en œuvre au cours de la période considérée.

Au total, la SCRP comprend trente-cinq (35) programmes prioritaires. Les ressources financières requises, incluant les ressources déjà mobilisées pour la période 2006-2009, sont estimées à environ 38,8 milliards de FC en moyenne par année. Les besoins en nouvelles ressources financières s'établissent 126,1 milliards de FC sur la période, soit environ 31,5 milliards de FC par année en moyenne.

Le gouvernement a choisi de présenter un budget consolidé pour les deux premières années (2006 et 2007) puis un budget par année pour les années 2008 et 2009. Ce choix se veut pragmatique et réaliste. Le gouvernement est conscient que les nouveaux engagements des partenaires qui pourraient être annoncés à la Conférence des bailleurs de fonds en faveur des Comores à la fin de l'année 2005, ne pourront être programmés, mobilisés et mis en œuvre avant la deuxième moitié de l'année 2006. Le gouvernement estime que le budget des deux premières années sera exécuté au mieux, sur une période d'environ 18 mois. Cette démarche de budgétisation est apparue plus réaliste et permettra aux structures et aux acteurs de la société civile de démarrer progressivement les programmes retenus dès que les ressources seront mises à leur disposition au courant de l'année 2006.

Le financement par axe stratégique de la SCRP se répartit comme suit :

Axe stratégique I : Créer les conditions d'un développement économique durable. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à environ 70 milliards de FC, dont 65 milliards à rechercher.

AXE STRATEGIQUE 1: 1. CRÉER LES CONDITIONS D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE								
Programmes	2006-2007		2008		2009		2006-2009	
	Total		Total		Total		Grand total	
	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Programme 1: Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques	349	4175	328	5015	351	5420	1028	14610
Programme 2: Approvisionnement en énergie à faible coût	750	4165	450	6050	200	5200	1400	15415
Programme 3: Améliorer les infrastructures et les services des communications de base	7701	7023	867	13329	704	13391	9272	35243
TOTAL AXE I	8800	15363	1645	24394	1255	24011	11700	65268

Axe stratégique II : Relancer le secteur privé en mettant l'accent sur les secteurs porteurs. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à 22,2 milliards de FC à rechercher en presque totalité.

AXE STRATÉGIQUE 2: RELANCER LE SECTEUR PRIVE EN METTANT L'EMPHASE SUR LES SECTEURS PORTEURS								
Programmes	2006-2007		2008		2009		2006-2009	
	Total		Total		Total		Grand total	
	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Secteur agricole								
Programme 1: Appui à la restructuration et à la consolidation du patrimoine foncier	10	159	5	227	5	207	20	593
Programme 2: Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole	9	180	9	175	9	175	27	530
Programme 3: Relance de la production agricole et agroalimentaire	5	920	5	1185	5	1185	15	3290
Sous-total	24	1259	19	1587	19	1567	62	4413
Secteur pêche								
Programme 1: Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur	0	105	0	80	0	75	0	260
Programme 2: Développement de la pêche	0	1550	0	925	0	950	0	3425
Programme 3: Amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques	0	645	0	560	0	460	0	1665
Sous-total	0	2300	0	1565	0	1485	0	5350
Secteur Élevage								
Programme 1: Protéger le cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensifier les filières de productions animales	10	1753	0	753	0	754	10	3261
Sous-total	10	1753	0	753	0	754	10	3261
Secteur Tourisme								
Programme 1: Appui au développement touristique	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres Secteurs Privés								
Programme 1: Appui à la promotion du secteur privé	43	2635	47	2332	25	345	115	5312
Sous-total	43	2635	47	2332	25	345	115	5312
TOTAL AXE 2	76	7947	66	6237	44	4152	186	18336

Axe stratégique III : Renforcer la gouvernance et la justice. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à 7,1 milliards de FC, dont 2,7 milliards à rechercher.

AXE STRATÉGIQUE 3: RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA JUSTICE

Programmes	2006-2007		2008		2009		2006-2009	
	Total		Total		Total		Grand total	
	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Programme 1: Renforcer la réconciliation nationale et mettre en œuvre les institutions constitutionnelles	10	170	10	165	10	135	30	470
Programme 2: Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques	5	363	70	265	5	200	80	828
Programme 3 Rendre effective et efficace la décentralisation	1420	213	1420	162	1420	85	4260	460
Programme 4 : Renforcer les capacités et la crédibilité de la justice	0	214	0	459	0	311	0	984
TOTAL AXE 3	1435	960	1500	1051	1435	731	4370	2742

Axe stratégique IV : Améliorer l'état sanitaire de la population. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à 11,4 milliards de FC, dont 10,1 milliards à rechercher.

AXE STRATEGIQUE 4: AMELIORER L'ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION

Programmes	2006-2007		2008		2009		2006-2009	
	Total		Total		Total		Grand total	
	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Programmes 1:Lutter contre les maladies prioritaires	473	840	205	896	138	757	816	2493
Programme 2: Développer un programme intégré de santé reproductive et familiale (SR/PF)	47	209	47	155	7	160	101	524
Programme 3: Lutter contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles(IST)	75	754	11	230	48	237	134	1221
Programme 4: Renforcer l'efficacité et l'efficience des services de santé à travers une meilleure coordination et gestion des activités de développement sanitaire	98	1927	94	2834	33	1127	224	5889
TOTAL AXE 4	693	3730	357	4115	225	2281	1275	10126

Axe stratégique V : Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à 13,8 milliards de FC, dont 5,6 milliards à rechercher.

AXE STRATEGIQUE 5: PROMOUVOIR L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN VUE D'AMELIORER LE CAPITAL HUMAIN

Programmes	2006-2007		2008		2009		2006-2009	
	Total		Total		Total		Grand total	
	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Programme prioritaire 1: Amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée (DIJEC)	91	43	31	12	5	40	126	95
Programme 2: Amélioration de la qualité de l'éducation élémentaire et de développement de l'enseignement secondaire	2215	1185	1001	82	1613	215	4829	1483
Programme 3: Promotion et diversification de l'enseignement technique et la formation professionnelle	800	496	740	291	335	183	1875	970
Programme 4: Renforcement de l'enseignement supérieur et la recherche	183	133	568	451	108	976	859	1560
Programme 5: Promotion de l'éducation des jeunes et des adultes	16	350	11	539	11	528	38	1416
Programme 6: Renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif	370	37	60	25	60	10	490	72
TOTAL AXE 5	3675	2245	2411	1400	2132	1952	8218	5596

Axe stratégique VI : Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à 18,9 milliards de FC, dont 16,2 milliards à rechercher.

AXE STRATEGIQUE 6: PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT SAIN ET GARANTIR LA DURABILITE DU DEVELOPPEMENT

Programmes	2006-2007		2008		2009		2006-2009	
	Total		Total		Total		Grand total	
	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Programme 1 : Assainissement des zones urbaines	270	69	432	89	378	85	1080	242
Programme 2: Conservation des ressources naturelles et développement des activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores	0	475	0	356	0	355	0	1186
Programme 3 : Mise en place d'une politique de gestion intégrée des zones côtières	0	83	0	63	0	62	0	208
Programme 4 : Accroître le taux de couverture en eau, et assurer la préservation et la gestion durable de la ressource	800	935	75	3520	0	3125	875	7580
Programme 5 : Maintien d'un sol fertile et restauration des sols et gestion durable des ressources forestières	335	1526	207	1278	193	1047	705	3851
Programme 6 : Mise en place d'un mécanisme de financement durable de l'environnement	0	32	0	1044	0	2055	0	3131
TOTAL AXE 6	1375	3120	714	6350	571	6729	2660	16198

Axe stratégique VII : Promouvoir la sécurité et la lutte contre le terrorisme. Le budget pour la période 2006-2009 se situe à 5 milliards de FC, dont 4,1 milliards à rechercher.

AXE STRATEGIQUE 7: SÉCURITÉ ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME								
Programmes	2006-2007		2008		2009		2006-2009	
	Total		Total		Total		Grand total	
	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher	Acquis	A rechercher
Programme 1: Lutte Contre le Terrorisme	800	2000	0	0	0	0	800	2000
Programme 2: Promouvoir la sécurité publique	173	500	5	251	5	50	183	801
Programme 3: Amélioration de la sécurité civile	0	455	0	455	0	390	0	1300
TOTAL AXE 7	973	2955	5	706	5	440	983	4101
GRAND TOTAL	17026	38078	6698	45496	5668	41009	29391	126081

Les ressources financières requises à partir de 2010 seront déterminées en fonction de l'état d'avancement des programmes prioritaires et de la stratégie dans son ensemble. Sur la base de ces évaluations, un nouveau plan d'actions pour une période pouvant aller de 2010 à 2015 sera élaboré et devra permettre de consolider les acquis et d'atteindre, dans la mesure du possible, les objectifs du millénaire pour le développement.

6. LE SUIVI-ÉVALUATION DE LA SCRP

La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) vise l'atteinte de plusieurs objectifs, notamment une croissance économique forte et soutenue, la réduction de la pauvreté monétaire et l'amélioration des conditions de vie des ménages. Pour le gouvernement, le suivi-évaluation de la SCRP est une composante fondamentale de la stratégie. Il est donc envisagé dans le cadre de la SCRP de renforcer les capacités en matière de collecte et d'analyse des données sectorielles et celles portant sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages. La collecte et l'analyse de données sont essentielles à la prise de décisions et nécessaires au suivi et à l'évaluation des performances des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté.

Le cadre de suivi-évaluation envisagé se divise en composantes complémentaires. La première concerne le suivi de l'exécution des programmes prioritaires et des mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre de la stratégie. Le suivi d'exécution permettra de suivre le degré d'atteinte des cibles des programmes prioritaires en relation avec les ressources financières mises à disposition. Il sera réalisé sur une base régulière de manière à pouvoir recommander les ajustements nécessaires aux responsables de programmes. La seconde composante concerne le suivi d'indicateurs de résultats et d'impacts. Le tableau en annexe donne la liste des indicateurs de performance retenus pour le suivi de la SCRP ainsi que les cibles pour les périodes considérées. Enfin, la troisième composante concerne les évaluations d'impact sur les conditions de vie des ménages et la croissance économique de certaines politiques ou de programmes prioritaires mis en œuvre dans le cadre de la SCRP.

ANNEXE
INDICATEURS DE SUIVI DE LA SCRП

Indicateurs de suivi de la SCRП	Valeur de référence	Unité	Année de référence	Cibles		
				2006	2007	2008
Taux de croissance réel:						
- PIB	2,8	%	2005	3,5	5,1	7,0
- Secteur agriculture, élevage, pêche et sylviculture	3,0	%	2005	3,8	6,4	8,8
- Secteur tourisme	3,6	%	2005	4,1	4,6	5,2
Encours de la dette extérieure, millions de FC	114810	En millions de FC	2005	114644	114614	118029
Services de la dette extérieure, millions de FC	2196	FC	2005	1541	1386	1410
Taux de chômage de jeunes de 15 à 24 ans	29,4	%	2004	25,9	24,1	22,3
Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (P0)	44,8	%	2004	41,6	40	38,4
Profondeur de la pauvreté (P1)	12,8	%	2004	11,9	11,4	11,0
Sévérité de la pauvreté (P2)	6,2	%	2004	5,8	5,5	5,3
Coefficient d'inégalité (Gini)	55,7	%	2004	51,7	49,7	47,7
Proportion des enfants accusant une insuffisance pondérale	24,9	%	2004	21,6	20,0	18,4
Proportion des enfants accusant un retard de croissance	43,1	%	2004	37,1	34,2	31,2
Carences énergétique	7,9	%	2004	6,8	6,2	5,6
Taux net de scolarisation primaire	73	%	2003	80	83	84
Proportion d'enfants atteignant la 5ème année d'école	62,1	%	2003	66,5	68,2	69,1
Taux d'alphabétisation des jeunes adultes, en % de la population âgée de 12 à 24 ans	71,8	%	2004	76,8	82,8	87,6
Ratio du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le primaire	0,96	%	2004	0,96	0,97	0,99
Ratio du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le secondaire	0,89	%	2004	0,9	0,91	0,93
Rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire (en proportion de la population âgée de 15 - 24 ans)	0,87	%	2004	0,9	0,91	0,93
Part des femmes dans l'emploi salarié non agricole	13,7	%	2004	15	16,8	21,5
Femmes parlementaires, en % du total	2,3	%	2004	2,3	2,3	2,3
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1000 naissances vivantes	112,9	/1000	2003	91,4	84	76,3
Taux de mortalité infantile, pour 1000 naissances vivantes	83,2	/1000	2003	70,5	63,5	56,4
Enfants d'un an effectivement vaccinés contre la rougeole, pour 1000 naissances vivantes	73	%	2003	80	95	95
Taux de mortalité maternelle	381	%	2003	300	250	200
Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	62	%	2000	64	66	68
Taux de séropositivité des femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	0	%	2003	----	----	----
Utilisation d'un préservatif masculin lors du dernier rapport à risque	19,5	%	2003	25	30	35
Population âgée de 15-24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/SIDA	1,6	%	2003	20	40	50
Taux de mortalité liée au paludisme tout âge confondu	24	%	2000	22	21	20
Taux de mortalité liée au paludisme enfants 0-4 ans, pour 100000 habitants	---	---	---	---	---	---
Taux de prévalence du paludisme, pour 100 000 habitants	34,6	/100 000	2002	32	30	25
Cas de tuberculose, pour 100 000 habitants	15	/100 000	2004	12	10	8
Cas de tuberculose soigné selon la stratégie DOTS	94,5	%	2004	100	100	100
Proportions de zones forestières	2,8	%	2005	2,8	3,1	3,5
Aires protégées, % de la superficie totale	9,3	%	2005	9,3	10	12
Population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé	85,1	%	2004	87	89,5	91,8
Population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé en milieu rural	91	%	2004	92	93,5	95
Population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé en milieu urbain	82,2	%	2004	85	89,6	94,2
Nombre de lignes téléphoniques, pour 1000 habitants	21	/1000	2003	23,5	26,5	29,5
Nombre d'abonnés à internet, pour 1000 habitants	0,9	/1000	2003	1,32	1,43	1,54